

Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement CA-2021-358 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et de faisabilité relativement au déménagement du garage municipal situé au 777, rue d'Auvergne, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 207 765;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 787;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 1er octobre 2021 L'assistante-greffière, Carole Leroux, avocate